

Église

en Côte-d'Or

Dossier

Le sacrement
du mariage →

Au sommaire

La Messe Chrismale
célébrée à Dijon

Appel décisif
des catéchumènes

Rencontre
avec Mgr Nassar
à Is-sur-Tille

Visages de prêtres :
Père Michel de Gigord



Le mariage de toujours

Le mariage a été mis à mal ces derniers mois. Avec un peu de recul, il est bon de rappeler les principaux éléments de la doctrine de l'Église. Oui, l'Église a une doctrine du mariage, parce que le mariage humain fait partie de la révélation divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, que l'Église a reçue et qu'elle transmet fidèlement à toutes les générations. L'Église n'ignore pas les mutations sociologiques et le changement des mœurs. Sa mission n'est pas de ratifier l'évolution des mœurs, mais de les évangéliser. Aujourd'hui comme hier elle annonce la bonne nouvelle du mariage :

1. Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. Jusqu'à récemment cela allait de soi. La Bible condamne sans réserve les relations homosexuelles, à plus forte raison n'envisage-t-elle pas la possibilité du mariage entre deux personnes du même sexe.

2. Le mariage est une institution voulue par le Créateur, non soumise à la libre disposition des hommes. L'union de l'homme et de la femme devenus « une seule chair » (Gn 2, 24), est à la fois « image de Dieu » qui est Amour et coopération à la création.

3. Le Christ est venu parachever l'œuvre du Créateur. Il déclare que, dans le dessein de Dieu, l'union matrimoniale est une alliance indissoluble, un engagement de fidélité pour la vie.

4. L'unité et l'indissolubilité sont les propriétés de tout mariage humain.

5. Les deux époux s'engagent l'un envers l'autre par un choix libre et conscient des propriétés du mariage.

6. Tout mariage humain a pour finalité le soutien mutuel des époux et l'accueil des enfants.

7. La réalité humaine naturelle du mariage a été élevée à la dignité de sacrement par le Christ. En effet, les époux chrétiens sont signes de l'amour indéfectible du Christ pour son Église. Le sacrement procure le secours indispensable de la grâce pour vivre pleinement les exigences du mariage.

8. Le mariage étant une institution divine, il appartient à l'Église de définir les conditions de validité du lien matrimonial.

9. Depuis que le mariage a été sécularisé, l'État s'est arrogé le pouvoir d'en disposer à sa guise : d'abord en concédant le divorce, puis le divorce par consentement mutuel, puis en instituant des formes



parallèles d'union, enfin en instituant un « mariage pour tous ». Au final, le mariage a perdu le sens que lui donnent la Bible et toute la tradition judéo-chrétienne.

Dans les pays anglo-saxons et dans de nombreux pays concordataires, l'État n'impose pas une cérémonie civile du mariage, mais reconnaît les effets civils au mariage religieux, chacun étant libre de recourir, s'il ne se marie pas religieusement, au mariage civil. Ce type de disposition permet aux croyants des différentes religions d'effectuer une démarche qui correspond mieux à ce qu'ils pensent et à ce qu'ils croient.

Votre archevêque
Roland MINNERATH

SOMMAIRE

Page 2 Editorial

Le mariage de toujours (Mgr Minnerath)

Page 3 Eglise Vivante

La Messe Chrismale (Jean Clerc)

Conférence des Amis de la vie (J.F. Minonzio)

Dimanche oratorien (Jean Clerc)

Pages 4, 5 Paroisses et mouvements

Appel décisif des catéchumènes du diocèse (Marie-Claire Moissenet)

Is-sur-Tille : rencontre avec Mgr Nassar (Paroisse d'Is-sur-Tille)

Conférence de Mgr Minnerath sur les enjeux internationaux (Don Etienne Guillot)

Messe des couples à Saint-Michel (Jean Riegel)

Pages 6-7 Eglise Vivante

La DCC fête son printemps (J.F. Minonzio)

Assemblée Générale Nationale des AFC

Une journée autour de la différence (ASJSA)

Nécrologie : Le Chanoine Louis Roy

Pages 8, 9, 10, 11, 12 Dossier

Le sacrement du mariage

(P. Louis de Raynal, Caroline et Augustin, Maguy Minonzio, CPM de Côte-d'Or, Michel Bouvot, Sophie et Philippe Robert, P. Gérard Berliet).

Page 13 Visages de prêtres

Père Michel de Gigord (Jean Riegel)

Page 16 Événement

Semaine culturelle diocésaine 2014 : exposition « La Ronde des Mots qui parlent » (Délégation diocésaine à la culture)

Photo de couverture :

Le sacrement du mariage (© DR)

Avec ce numéro :

La Lettre d'Info de mai 2014.



**Les chrétiens ont
de plus en plus besoin de :**

⇒ **s'informer**

⇒ **réfléchir**

⇒ **participer**

Vous lisez **Église en Côte-d'Or**

Faites-le connaître !

Abonnez-vous ! Faites abonner !



BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal,
à l'ordre de « *Eglise en Côte-d'Or* » :

SERVICE ABONNEMENT EGLISE EN CÔTE-D'OR

20, RUE DU PETIT-POTET - BP 57989 - 21079 DIJON CEDEX

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or - La Lettre d'Info* **31 €**

ou
 souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or - La Lettre d'Info*
en tant que membre bienfaiteur **32 € et plus**